



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 68
Hebdos régionaux de la Montérégie

Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 20 MAI 2014 À YAMASKA

Québec, le 9 mai 2014 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dont le responsable est le commissaire Louis Déryger, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel* par Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. L'audience publique aura lieu **à compter du mardi 20 mai, à 19 h, à la Salle Léo Thérout, 45, rue Cardin, à Yamaska**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

Les séances de la commission seront diffusées en mode audio en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse : www.bape.gouv.qc.ca.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 17 juin prochain, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 19 septembre 2014, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque Le Survenant, 145, rue George, Sorel-Tracy ;
- Bureau du Conseil des Abénakis d'Odanak, 102, rue Sibosis, Odanak ;
- Bureau du Conseil des Abénakis de Wôlinak, 10120, rue Kolipaïo, Wôlinak.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le projet de parc éolien Pierre-De Saurel consisterait en la construction d'un parc d'une puissance nominale de 24,6 MW produite par 12 éoliennes MM92 de 2,05 MW du manufacturier REpower. Il s'implanterait sur des terres agricoles privées, dans la MRC Pierre-De Saurel, plus précisément dans les trois municipalités de Saint-Aimé, Saint-Robert et Yamaska. En plus des 12 éoliennes, le projet comprendrait des chemins d'accès, un réseau collecteur aérien et un poste de raccordement de 25 kV. Le parc éolien serait relié à deux postes satellites d'Hydro-Québec : Sorel-Sud et Yamaska.

Le coût global du projet est estimé à 67 M\$. La mise en service du parc est prévue pour le 1er décembre 2015 pour une durée d'exploitation de 20 ans.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : eolien-pierre-de-saurel@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel.